



Colloque franco-suisse sur les ressources humaines du secteur de la Santé : les propositions du Pôle métropolitain du Genevois français

Le Ministère français de la Santé et de l'accès aux soins et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la Confédération suisse organisaient le 18 octobre dernier à Paris, un colloque franco-suisse sur les ressources humaines du secteur de la Santé. Aux côtés de professionnels de la Santé, de représentants français et suisses des administrations, des parlementaires et élus locaux, Christian Dupessey, Président, et Vincent Scattolin, Premier Vice-président du Pôle métropolitain ont porté 5 propositions d'actions pour notre bassin de vie transfrontalier.

A travers les différents temps d'échanges, Monsieur Christian Dupessey au nom du Pôle métropolitain, a d'abord pu saluer la qualité des infrastructures hospitalières de la Haute-Savoie, les efforts engagés par l'ensemble des autorités compétentes pour accompagner le développement de notre territoire attractif et le doter d'équipements performants. Il a salué également les efforts de fidélisation du personnel de santé faits dans les hôpitaux de Haute-Savoie et qui donnent des résultats positifs.

Avec Vincent Scattolin, ils ont tenu à souligner la situation très spécifique du territoire aindinois et particulièrement du Pays de Gex. L'ouverture du Centre de Soins Immédiats du Pays de Gex marque une nette avancée pour les habitants. La question de l'accès aux soins, tant en médecine de ville que de couverture hospitalière, y reste malgré tout sensible.

Dans le contexte plus global de notre bassin de vie transfrontalier, la pénurie de ressources humaines du secteur de la Santé est une question centrale. L'offre de soins tend à se dégrader faute de personnels soignants en nombre suffisant. Nous subissons la crise structurelle des métiers de la santé (manque d'attractivité), amplifiée par la proximité de la Suisse et la concurrence sur les salaires, combinée à une forte croissance démographique de notre territoire et des besoins de soins de la population (vieillesse, etc.).

Face à ces constats, les élus du Pôle métropolitain ont souhaité porter 5 propositions d'actions :

- **Développer l'offre de formation de part et d'autre de la frontière, mais aussi, ensemble en formant davantage et conjointement à travers des « IFSI-IFSAS Transfrontaliers »** (ex. IFSI d'Ambilly CHAL-Annemasse Agglo ou de Thonon-les-Bains). L'objectif est de renforcer l'offre de formation. Des financements suisses (publics ou privés) pourraient être appelés pour financer l'offre de formation actuelle mais aussi son développement.

Des obligations de servir pour une durée de 3 à 5 ans en France, sous peine de remboursement des frais de formation et/ou des dispositifs d'aide, pourraient être inclus dans les contrats des personnels soignants français. Ils sont déjà pratiqués par certains établissements et pourraient être généralisés.

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org



- **Développer des « parcours de vie professionnelle transfrontaliers ».**

Avec un système de formations initiales et continues, de VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience), de reconnaissance et d'évolution professionnelle permettant des allers-retours entre la Suisse et la France.

Dans une logique de réciprocité du point de vue hospitalier ou de la médecine de ville, pourquoi ne pas étudier les possibilités offertes par le statut de travailleur détaché ou par une forme de **Groupement d'Employeurs Transfrontalier** pour les personnels des HUG ou de cliniques privées vers les hôpitaux français.

Dans des périodes de crise et/ou de sous-effectif (ex crise du SAMU ou de certains services hospitaliers avec des fermetures partielles des Urgences notamment, faute de personnel suffisant) mettant en cause la continuité et/ou la qualité de service public, pourquoi des personnels suisses, et parmi eux des travailleurs frontaliers, ne pourraient-ils pas venir renforcer certaines équipes françaises pour une durée de temps limitée ? Une forme de mise à disposition temporaire sur une base volontaire des personnels (potentiellement attractive dans des métiers où le télétravail n'est pas possible), pourrait être imaginée.

Dans le même état d'esprit de mobilité des professionnels de santé, ne peut-on pas imaginer **des maisons de santé transfrontalières** pour la médecine de ville ?

- **Développer une offre de logements à destination des personnels de santé**

Compte-tenu d'un marché du travail franco-suisse très fluide en matière de santé, des négociations pourraient être établies pour le financement, par des acteurs suisses (HUG, cliniques privées, Etat de Genève) de logements dédiés au personnel soignant en France.

Des initiatives existent. Elles sont portées par le CHANGE et le CHAL pour produire du logement à destination du personnel soignant. Il s'agit de les conforter, de les cofinancer par les acteurs suisses, dans un intérêt conjoint, celui de réguler un marché concurrentiel et éviter une dégradation globale de l'offre de soins.

- **Organiser des parcours de soins transfrontaliers**, selon une logique gagnant-gagnant et dans l'intérêt des patients.

Cela concerne un panier de soins très spécifiques. Plusieurs expérimentations sont engagées : accord sur la prise en charge des dialyses pour les patients du Pays de Gex ; accord sur le caisson hyperbare ; accord sur les secours d'urgence.

Un autre champ d'expérimentation pourrait être ouvert en matière d'oncologie pédiatrique, de prise en charge des maladies rares et complexes de l'enfant (Ex. Centre CORAIL des HUG) ou encore d'urgence psychiatrique.

- **Faire du Grand Genève, un laboratoire d'expérimentations transfrontalières**

La crise COVID et la fermeture des frontières ont révélé à quel point le Grand Genève est une réalité humaine, sociale, culturelle, économique. Dans leur quotidien, des familles ont été séparées. Dès janvier 2021, les gouvernements français et suisse ont accepté d'expérimenter une zone de 30 km autour de la frontière pour les mouvements de population pour la gestion de la 2ème vague de la crise sanitaire.

La Loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, consacre un principe d'expérimentation. Elle reconnaît l'importance de la coopération transfrontalière à l'échelle d'un bassin de vie.

Afin de répondre à la forte croissance démographique de notre territoire due à l'attractivité de Genève, il nous paraît essentiel aujourd'hui d'agir à travers une série d'expérimentations fortes dans le domaine de la santé.

« *Le Colloque franco-suisse du 18 octobre dernier doit permettre de passer à l'action. C'est une attente forte, urgente des habitants de notre bassin de vie transfrontalier, des personnels soignants, des élus du Genevois français. Les constats sont établis, les volontés affichées. Osons mettre des propositions sur la table, osons les expérimenter pour trouver des solutions à une situation difficile, osons le gagnant-gagnant.* »

Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org